

Partenariat transpacifique : tout ce que les membres du secteur des SVTS doivent savoir

Le 5 octobre dernier, 12 pays, dont le Canada, ont conclu une entente de principe en vue de créer la plus importante entente de libre-échange au monde – le Partenariat transpacifique.

Qu'est-ce que le Partenariat transpacifique (PTP)?

Le Partenariat transpacifique (PTP) est un accord de libre-échange visant à accroître les liens commerciaux du Canada dans la région de l'Asie-Pacifique. Au total, 12 pays font partie de cet accord (Australie, Brunéi, Canada, Chili, Japon, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, Singapour, États-Unis et Viet-Nâm), ce qui représente un marché combiné de près de 800 millions de personnes et un produit intérieur brut (PIB) de 28,5 milliards de dollars.

Quels sont les impacts de cet accord sur l'industrie canadienne et québécoise des SVTS?

De 2012 à 2014, les exportations canadiennes de produits des sciences de la vie vers les pays du PTP se sont chiffrées en moyenne à 7,1 milliards de dollars annuellement. L'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Japon sont parmi les principaux marchés pour les produits du secteur canadien des SVTS. L'adhésion du Canada au PTP place l'industrie dans une position avantageuse pour répondre aux besoins grandissants dans ces marchés.

Points clés du PTP

- Dans le secteur des sciences de la vie, les produits font l'objet de droits de douane pouvant aller jusqu'à 10% au Japon, 25% au Vietnam, 30% en Malaisie, 20% à Brunéi, ainsi que 5% en Australie et en Nouvelle-Zélande.
- Voici quelques exemples d'exportations canadiennes qui bénéficieront de la suppression des droits de douane dans certains pays faisant partie du PTP :
 - **Matériel médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire**
 - En Australie, les droits seront éliminés dès l'entrée en vigueur de l'Accord.
 - **Médicaments sous forme posologique pour la vente au détail**
 - Au Vietnam, les droits seront éliminés dans un délai de 10 ans.
 - **Matériel de laboratoire visant la distillation, le chauffage, la stérilisation et le séchage**
 - En Australie et en Nouvelle-Zélande, les droits seront éliminés dès l'entrée en vigueur de l'Accord.
- Au-delà des droits de douane, le partenariat entraînera également les avantages suivants :
 - Contribuer à la réduction des critères d'approbation des appareils médicaux dans le pays de fabrication dans le but de permettre leur vente;

- établir des protocoles qui permettront aux pharmaceutiques d’effectuer un suivi efficace du processus d’approbation de la mise en marché de leurs produits;
- fournir un mécanisme réglementaire qui aidera les approbations dans les marchés du PTP. ¹

Quels impacts sur la propriété intellectuelle?

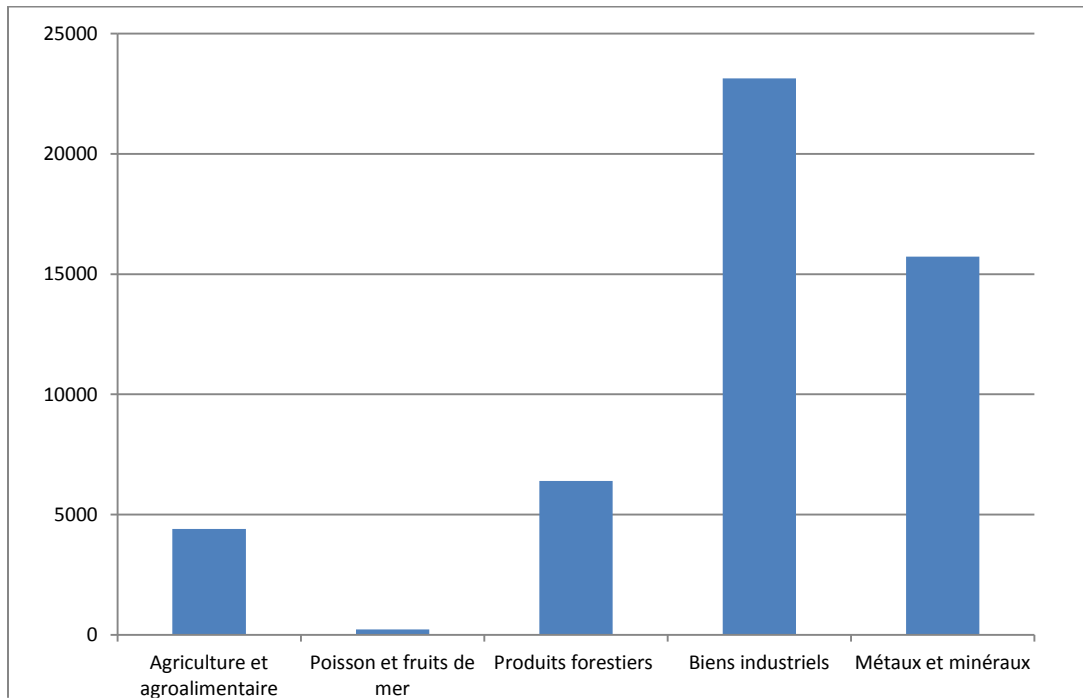
Le Canada a déclaré que, selon le PTP, les membres de l’industrie pharmaceutique peuvent s’attendre à des règles cohérentes qui s’appliqueront au marché du PTP dans son ensemble.

Selon le PTP, la protection des brevets sera garantie pour les inventions provenant de tous les domaines de la technologie. Selon le gouvernement du Canada, le régime canadien des brevetabilités et exceptions est actuellement conforme aux exigences du PTP. Le secteur des SVTS ne fait donc face à aucun changement en lien avec la propriété intellectuelle. ²

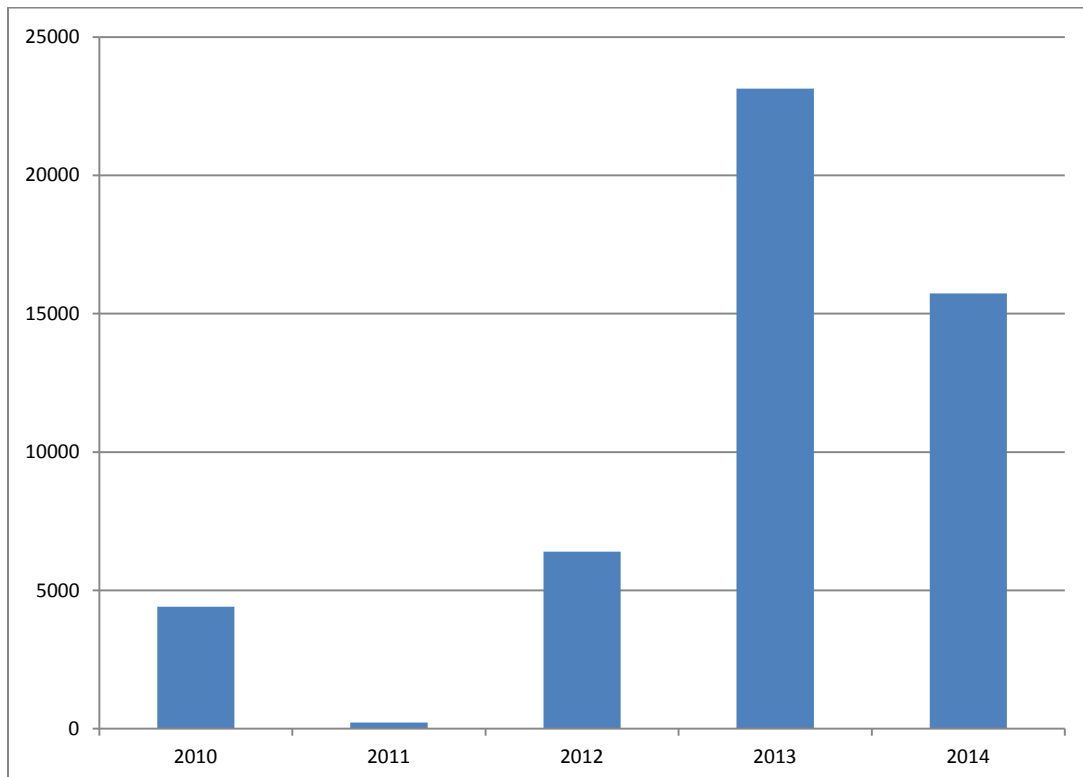
¹ Ouvrir de nouveaux marchés pour les biens industriels et les produits de consommation. (27 octobre 2015). Tirée de <http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/tpp-tp/benefits-avantages/sectors-secteurs/05-IndustrialSector.aspx?lang=fra>

² Chapitre sur la propriété intellectuelle. (27 octobre 2015). Tirée de <http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/tpp-tp/understanding-comprendre/17-IntellectualProperty.aspx?lang=fra>

Exportations du Québec vers les pays du PTP, par secteur (2012-2014)*



Exportations du Québec vers les pays du PTP (2010-2014)*



*En millions de dollars canadiens